SC61 Doc. 10.1

CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION

CE

Soixante et unième session du Comité permanent Genève (Suisse), 15 – 19 août 2011

Questions administratives

Questions financières

PROGRAMME DE TRAVAIL CHIFFRÉ POUR 2010

- 1. Le présent document a été préparé par le Secrétariat.
- 2. Le Secrétariat continue à présenter un rapport sur ses activités centrales et autres activités, selon qu'elles sont classées par le sous-comité des finances et du budget comme ayant une priorité faible, moyenne ou haute, dans le cadre du programme de travail chiffré (PTC). Le PTC pour 2010 du Secrétariat figure à l'annexe 1. Il montre la méthode de mise en œuvre des activités associées aux financements correspondants du fonds d'affectation spéciale ou de sources extérieures.
- 3. Les dépenses totales du fonds d'affectation spéciale pour 2010, y compris les coûts d'appui aux programmes, s'élèvent à 5,04 millions USD, soit 99,57 % du montant du budget de 5,07 millions USD. Comme pour les années précédentes, les coûts en personnel ont dépassés les sommes inscrites au budget, en raison de la dévaluation continue du dollar US par rapport au franc suisse. Il convient aussi de rappeler que les frais d'entretien des bureaux ont augmenté en 2010, ce qui aura un impact sur le budget des années à venir. Ces coûts ont été partiellement compensés par des économies réalisées sur les frais d'organisation de la CoP15. D'autres économies ont été réalisées s'agissant des réunions techniques et des frais de fonctionnement tels que fournitures et matériel de bureau, communication et frais de représentation. Les économies résultant du non-remplacement du poste permanent de traducteur français après le départ en retraite de son titulaire en avril 2010 ont été employées à l'utilisation de traducteurs extérieurs et à compenser les frais salariaux plus élevés. De plus, les fonds extérieurs reçus des divers donateurs ont facilité la mise en œuvre de diverses activités précisées dans le PTC sans avoir à recourir aux ressources du fonds d'affectation spéciale.
- 4. Les sources des fonds extérieurs sont précisées dans l'annexe 1 ainsi que ceux qui sont consacrés à chaque activité. Pour la mise en œuvre des décisions de la CoP15, la Commission européenne a apporté un financement total de 500 000 euros (soit l'équivalent de 680 000 USD) et les États-Unis un montant total de 320 000 USD. L'Allemagne, le Danemark, la France, le Japon, la Norvège, le Qatar, la Région administrative spéciale de Hong Kong (Chine), le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et la Suède, qui comptent parmi les donateurs importants, continuent de fournir des financements pour le renforcement des capacités, les activités liées à la science, l'application de la législation nationale, le projet sur les délégués parrainés et le programme MIKE.
- 5. La CITES a célébré le 35^e anniversaire de son entrée en vigueur en juillet 2010. Pour marquer cette occasion, la Suisse a financé une réception officielle qui s'est déroulée au Muséum d'Histoire Naturelle à Genève. La Suisse a également fourni des fonds au Secrétariat pour l'achat d'un matériel de vidéoconférence qui a été installé dans la salle de conférence nouvellement aménagée dans l'espace des bureaux existants. Ceci permet au personnel de Genève de communiquer plus efficacement avec le personnel MIKE à Nairobi, de participer à de nombreuses réunions grâce à la vidéoconférence, afin d'économiser des frais de déplacement, et de réduire ainsi l'empreinte carbone du Secrétariat. Par exemple, le Secrétaire général et le Chef de l'Appui à la lutte contre la fraude se sont adressés à la troisième réunion sur les éléphants qui s'est tenue à Nairobi (Kenya) le 1 novembre 2010 par l'intermédiaire de la vidéoconférence, et le Secrétaire général devait présenter le 21 juin 2011 un discours

liminaire par vidéoconférence à la 9^e Conférence internationale de l'INECE qui s'est tenue à Whistler en Colombie britannique (Canada).

- 6. Les États-Unis ont apporté un financement au Secrétariat pour l'acquisition de nouveaux ordinateurs portables pour chaque membre du personnel. Ces fonds sont arrivés à un bon moment, car il devenait urgent de remplacer les anciens ordinateurs des postes de travail acquis à l'origine en 2003 grâce aux fonds du gouvernement suisse. Ils ont contribué notablement aux économies réalisées sur la ligne budgétaire relative au matériel de bureau.
- 7. On trouvera également à l'annexe 1 les dépenses concernant chaque activité financée par des sources extérieures, pour un montant total de 4,4 millions USD. Tout solde non dépensé pour chaque activité est reporté sur la même activité du PTC pour 2011, ou sur une activité semblable, auquel cas, les donateurs concernés sont consultés sur l'emploi des fonds.
- L'annexe 2 donne l'état des contributions en date du 31 décembre 2010. L'annexe 3 présente le résumé des contributions acquittées en 2010, qui s'élèvent à 5 527 704 USD dont 4 807 504 USD pour l'année en cours, 347 007 USD pour les années précédentes et 373 193 USD pour les années à venir. Ce montant représente un taux de paiement de 93,16%. Un rapport sur le non-paiement des contributions figure dans le document SC 61 Doc. 10.3.
- 9. L'annexe 4 présente un état certifié des recettes et des dépenses, ainsi que les changements intervenus dans la réserve et les soldes du fonds d'affectation spéciale de la CITES pour l'exercice 2010. Au 31 décembre 2010, le solde de la réserve du Fonds d'affectation spéciale était de 2,8 millions USD, dont 700 000 USD constitue la réserve minimale de fonctionnement. L'augmentation de la réserve du fonds est attribuée aux intérêts créditeurs provenant des placements et aux droits d'inscription perçus à la CoP15.
- 10. Le nouveau Secrétaire général a lancé une réorganisation et une restructuration du Secrétariat en juin 2010.

À l'issue de deux réunions du personnel en juillet 2010 et après l'examen des informations reçues en retour du personnel avant et après ces réunions, un nouvel organigramme des fonctions a été mis au point en août. Cet organigramme précise en termes généraux les fonctions à accomplir par le Secrétariat pour répondre aux besoins et aux attentes des Parties. Un organigramme correspondant pour le personnel a également été réalisé pour montrer comment les membres du personnel sont répartis au sein du Secrétariat pour accomplir ces fonctions.

Les nouveaux organigrammes ont été communiqués au Comité permanent par le président et sont publiés sur le site Internet de la CITES à l'adresse suivante: http://www.cites.org/eng/ disc/sec/index.shtml.

- 11. Cette restructuration a entraîné des modifications des descriptions des tâches de plusieurs postes. Des changements plus importants ont été apportés aux responsabilités du Coordonnateur d'équipe de la Gestion des connaissances et services d'information (KM), et du Chef des Services de renforcement des capacités.
- 12. Le Coordonnateur d'équipe du KM a demandé à l'Unité de classification de l'Office des Nations Unies à Nairobi (ONUN) la présentation d'une description de ce poste aux fins de reclassification. Après examen, ce poste a été classé par l'Office des Nations Unies à Nairobi au niveau d'un P-5. Ceci étant, et conformément au règlement des Nations Unies, la vacance de ce poste est annoncée en 2011 et est ouverte aux membres d'INSPIRA, système de recrutement des Nations Unies. Cette vacance de poste est également mise sur le site Internet de la CITES, et figure également dans le système INSPIRA de manière à garantir une totale transparence à ce processus.
- 13. Le poste de Chef des Services de renforcement des capacités sera aussi soumis au processus de reclassification étant donné que certaines fonctions ont été transférées du poste du Coordonnateur d'équipe KM, que la responsabilité de lancer des activités de renforcement des capacités étant maintenant répartie sur toutes les équipes, et que le personnel rendant des comptes à ce poste a diminué. Toute modification du niveau du poste de chef du renforcement des capacités n'aura aucun impact sur la personne en poste actuellement.
- 14. La résolution Conf. 15.1 déclare que le Secrétaire général habilité à prendre les décisions relatives au personnel rendues nécessaires pour appliquer les priorités des Parties dans le cadre du budget global et conformément au règlement des Nations Unies. La nouvelle structure permettra au Secrétariat de pouvoir

mieux répondre aux besoins et aux priorités des Parties, et la reclassification d'un poste a été fixée par ONUN. Ces modifications auront un impact tout à fait mineur sur le budget. Toute augmentation de salaire du poste de Coordonnateur de l'équipe KM sera minime et peut être absorbée dans le budget général.

15. Le Secrétariat prie le Comité permanent de prendre note et d'approuver ce rapport sur le programme de travail chiffré pour 2010.